

PIÈCES A FOURNIR MARIAGE CIVIL

- ✓ Un dossier de mariage à retirer à la mairie
- ✓ Les actes de naissance de chacun des futurs époux en copie intégrale : ils doivent être datés de moins de trois mois au jour du mariage
- ✓ Un justificatif de domicile : l'un des futurs époux ou l'un de leur parent doit avoir son domicile à Rouffach pour que le mariage soit célébré dans la commune
- ✓ Les photocopies des cartes d'identité des futurs époux
- ✓ Les photocopies des cartes d'identité des témoins ainsi que les mentions de leur domicile et de leur profession
- ✓ Le certificat du notaire s'il y a contrat de mariage
- ✓ Pour les français nés à l'étranger, un acte de naissance doit être demandé au Ministère des Affaires Etrangères – service de l'état civil – BP 1056 – 44094 Nantes Cedex 9.
Attention : les délais sont longs !

S'il est étranger, le futur époux doit fournir des documents spécifiques à sa nationalité (se renseigner à la mairie ou au consulat).

Dans certaines situations familiales particulières (veuvage par exemple), des pièces complémentaires peuvent être demandées.

Le dossier doit être déposé en mairie au plus tard un mois avant la célébration du mariage.